



ECAB  
KGV

ECA  
Incendie et éléments naturels



www.ecap-ne.ch



## DOSSIER TECHNIQUE POUR INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre / PARATONNERRE

A transmettre à l'organe cantonal concerné avant le début des travaux  
*Seule la dernière version figurant sur le site Internet est acceptée*

Installation obligatoire

Installation facultative

I  II  III Niveau de protection

N° du permis de construire :

Coordonnées topographiques :

(si octroyé)

### Bâtiment

Numéro du bâtiment : \_\_\_\_\_

No d'assurance incendie : \_\_\_\_\_

District : \_\_\_\_\_

Canton : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Lieu-dit ou rue : \_\_\_\_\_

Affectation du bâtiment : \_\_\_\_\_

### Paratonnerre

Nouvelle installation

Extension du paratonnerre

Modification du paratonnerre

Bâtiment reconstruit après sinistre  oui  non

### Propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

NP, localité : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_

Tél. prof. : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_

### Installateur au bénéfice d'une autorisation reconnue par l'Établissement ou le canton concerné

Nom et adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_

### Description du projet

Emprise au sol (périmètre du ou des bâtiments, à détailler)

Toitures (tuiles, béton, matière synthétique, tôle, fibres-ciment, ardoises, bardeaux, ou autre)

*Souligner ce qui convient ou compléter*

Construction et structures porteuses (briques, béton armé, charpente métallique, bois ou autre)

*Souligner ce qui convient ou préciser*

- Cheminées ou tubages métalliques à relier à la base  oui  non
- Présence d'arbres de grande taille à proximité du bâtiment  oui  non
- Existe-t-il un bâtiment contigu ou voisin appartenant au même propriétaire et non équipé ?  oui  non  
*A indiquer sur le schéma*

## Description de l'installation

**DISPOSITIFS DE CAPTURE** (matière, dimensions) \_\_\_\_\_

### CONDUCTEURS DE DESCENTE

Nombre total \_\_\_\_\_ Distance maximale entre les descentes \_\_\_\_\_

Piliers métalliques reliés à l'électrode de terre  oui  non  pas de piliers métalliques

### ELECTRODE DE TERRE

- a) Fondation en béton armé isolé du terrain
- b) Ruban posé dans les fondations en béton armé
- c) Ferrailage (min Ø 10 mm) des fondations en béton armé
- d) Ferrailage d'un bâtiment existant avec fondation en béton armé
- e) Ligne circulaire en cuivre Ø 8 mm
- longueur totale \_\_\_\_\_ m
- le cas échéant, longueur de la ligne circulaire enfouie à moins de 70 cm de profondeur \_\_\_\_\_ m
- longueur total des pieux de compensation \_\_\_\_\_ m
- f) Electrode de terre en profondeur (pieux reliés entre eux)  oui  non

Observations éventuelles de l'installateur : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Demande de subvention**  oui  non **SOU MIS À LA TVA**  oui  non

### CONDITIONS

Pour autant que les dispositions légales cantonales le prévoient, une subvention est accordée. Le non-respect des 4 conditions suivantes entraîne le refus de la subvention.

- 1) Le présent formulaire correctement rempli doit être présenté avant le début des travaux.
- 2) Les devis détaillés de tous les travaux doivent être joints en annexe.
- 3) Les directives de l'Établissement concerné doivent être respectées.
- 4) Les travaux ne peuvent être confiés qu'à un installateur au bénéfice d'une autorisation reconnue par l'Établissement ou le canton concerné.

### INSTALLATION

L'installation sera réalisée conformément à la directive de protection incendie de l'AEAI (installations de protection contre la foudre), aux principes SEV 4022 (systèmes de protection contre la foudre) et SEV 4113 (terres de fondation), ainsi qu'aux directives techniques complémentaires des Établissements concernés.

Signature du propriétaire :

Timbre  
de l'installateur :

Nom du porteur de  
l'autorisation :

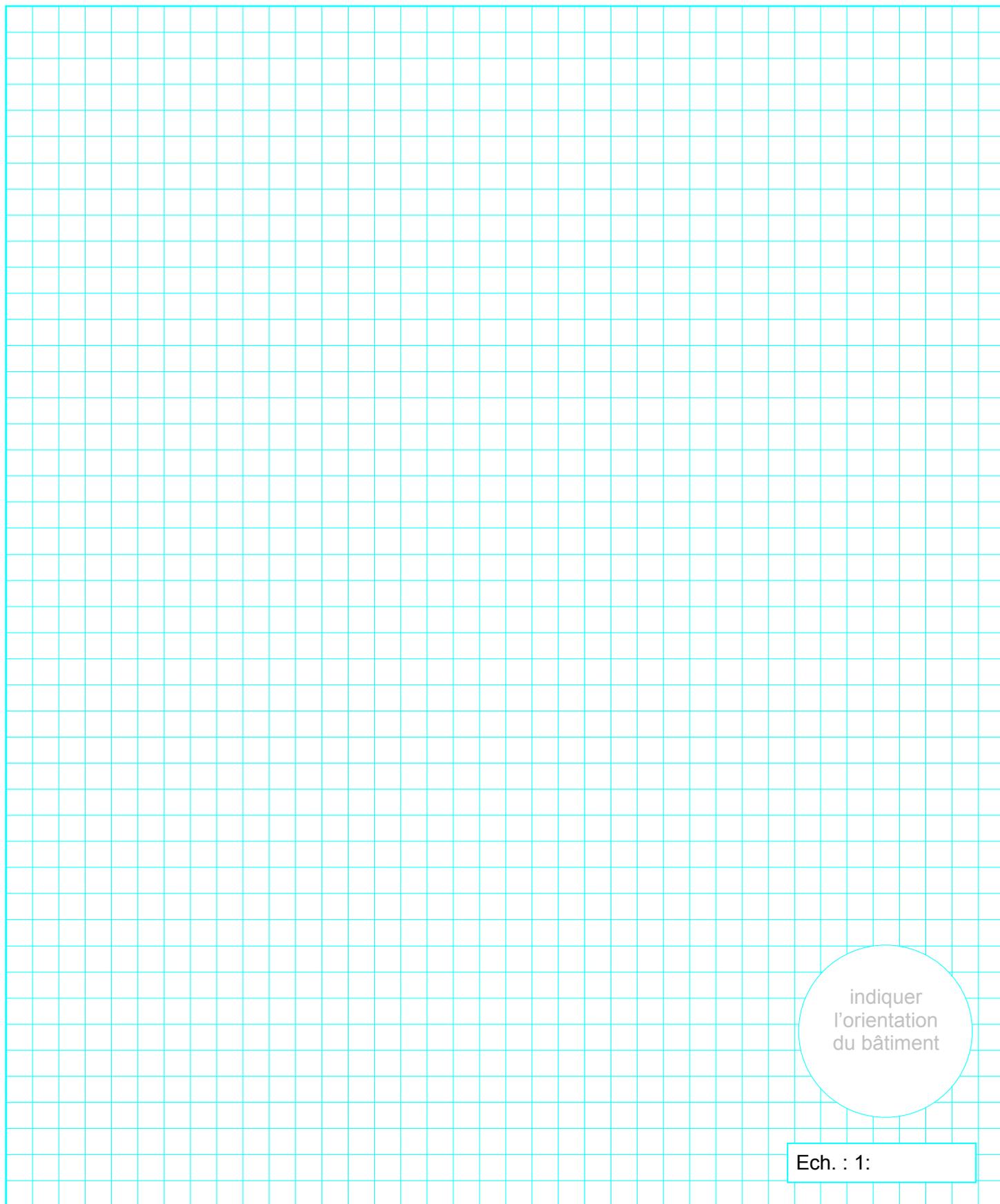
Signature :

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

# Schéma de l'installation

(Projet)



indiquer  
l'orientation  
du bâtiment

Ech. : 1:

- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  | (rouge) dispositifs de capture         |  | (bleu) conduites métalliques d'eau, gaz, chauffage |
|  | (rouge) électrodes de terre            |  | (rouge) conducteurs de descente artificiels        |
|  | (vert) parties métalliques du bâtiment |  | (vert) tuyaux de descentes (EP)                    |



ECAB  
KGV



## INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre / PARATONNERRE

### Bâtiment

No de dossier :

Numéro du bâtiment : \_\_\_\_\_ No d'assurance : \_\_\_\_\_

District : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Lieu-dit ou rue : \_\_\_\_\_

### Propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NP, Localité : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_ Tél. prof. : \_\_\_\_\_ Tél. mobile : \_\_\_\_\_

### Installateur au bénéfice d'une autorisation reconnue par l'Établissement ou le canton concerné

Nom et adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Dès que l'installation est terminée, cet avis sera envoyé à l'Établissement ou au canton concerné. **Si l'installation est subventionnée, les factures, les preuves de paiement, ainsi que les coordonnées bancaires ou postales du bénéficiaire doivent être annexées à cet avis (joindre bulletin de versement).**

Coordonnées bancaires ou postales \_\_\_\_\_

Si l'installation ne correspond pas exactement au schéma initial, il y a lieu d'établir un nouveau schéma.

Au cas où l'installation serait en partie cachée, des détails d'exécution ou photos devront être fournis avec le présent avis.

L'installateur soussigné déclare que l'installation est conforme à la directive de protection incendie de l'AEAI (installations de protection contre la foudre), aux principes SEV 4022 (systèmes de protection contre la foudre) et SEV 4113 (terres de fondation), ainsi qu'aux directives techniques complémentaires des Établissements concernés.

Date

Timbre de l'installateur

Nom du porteur de  
l'autorisation

Signature

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Préavis de l'autorité compétente (ne pas remplir)

Facture installateur de paratonnerre : Fr. \_\_\_\_\_

Facture mise à terre + liaisons équipotentielles de protection : Fr. \_\_\_\_\_

Autres factures : Fr. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ : Fr. \_\_\_\_\_

Taux de la subvention : \_\_\_\_\_ Montant admis au subside : Fr. \_\_\_\_\_

Montant de la subvention à verser : Fr. \_\_\_\_\_

Observations éventuelles : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ L'inspecteur : \_\_\_\_\_



ECAB  
KGV

ECA  
Incendie et éléments naturels



www.ecap-ne.ch



No de dossier :

## AVIS D'ACHEVEMENT ÉLECTRODE DE TERRE - LIAISONS EQUIPOTENTIELLES DE PROTECTION

### Bâtiment

Numéro du bâtiment : \_\_\_\_\_

N° d'assurance incendie : \_\_\_\_\_

District : \_\_\_\_\_

Canton : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Lieu-dit ou rue : \_\_\_\_\_

### Propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

NP, localité : \_\_\_\_\_

### Installateur

Nom et adresse : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTIF DES TRAVAUX EFFECTUES

Électrode de terre de fondation (longueur) :	m
Ferrailage des fondations en béton armé (uniquement pour bâtiment existant)	nombre de points de terre
Ligne circulaire posée en terre à 70 cm de profondeur (longueur) :	m
Ligne circulaire posée à moins de 70 cm de profondeur (longueur) :	m
Pieux de compensation (longueur totale) :	m

### LONGUEURS DETAILLEES DES ELECTRODES DE TERRE EN PROFONDEUR (PIEUX)

a) =	m	d) =	m	g) =	m	j) =	m	m) =	m
b) =	m	e) =	m	h) =	m	k) =	m	n) =	m
c) =	m	f) =	m	i) =	m	l) =	m	o) =	m

### MESURES DE L'IMPEDANCE DE TERRE OU MESURES DE CONTINUITÉ

### REMARQUES DE L'INSTALLATEUR

a	Ω	j	Ω	s	Ω				
b	Ω	k	Ω	t	Ω				
c	Ω	l	Ω	u	Ω				
d	Ω	m	Ω	v	Ω				
e	Ω	n	Ω	w	Ω				
f	Ω	o	Ω	x	Ω				
g	Ω	p	Ω	y	Ω				
h	Ω	q	Ω	z	Ω				
i	Ω	r	Ω		Ω				

Terre de référence (cocher ce qui convient)

PEN  Liaison équipotentielle de protection

<b>Liaisons équipotentielles de protection à l'intérieur</b>			
	Eléments raccordés		Eléments raccordés
Conduite d'introduction d'eau	<input type="checkbox"/>	Souffleur	<input type="checkbox"/>
Pont compteur d'eau	<input type="checkbox"/>	Pont roulant	<input type="checkbox"/>
Conduite d'introduction du gaz	<input type="checkbox"/>	Répartiteur à fourrage	<input type="checkbox"/>
PEN (uniquement par un installateur-électricien)	<input type="checkbox"/>	Séchoir	<input type="checkbox"/>
Conduite de chauffage	<input type="checkbox"/>	Séparations métalliques	<input type="checkbox"/>
Cheminée ou tubage métallique	<input type="checkbox"/>	Cornadis	<input type="checkbox"/>
Escaliers, barrières métalliques	<input type="checkbox"/>	Silo intérieur	<input type="checkbox"/>
Citerne	<input type="checkbox"/>	Antenne intérieure	<input type="checkbox"/>
Ascenseurs	<input type="checkbox"/>		
Ventilation	<input type="checkbox"/>		

<b>Déclaration de conformité</b>			
<p><i>Le soussigné certifie l'exactitude de cet avis et déclare que l'installation est conforme aux principes SEV 4022 (systèmes de protection contre la foudre) et SEV 4113 (terres de fondation), à la NIBT, ainsi qu'aux directives complémentaires des Etablissements concernés.</i></p>			
Date	Timbre de l'entreprise	Nom du porteur de l'autorisation selon OIBT chap. 4 ou l'installateur de paratonnerres autorisé	Signature

**Documents à fournir :**

- **plan(s) de l'électrode de terre**
- **plan(s) avec l'emplacement des équipotentiels de protection**
- **schéma d'implantation des pieux de compensation**